



Mme Tania María Abdo Rocholl
Présidente du Comité des droits de l'homme
Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH)
Palais Wilson - 52, rue des Pâquis
CH-1201 Genève (Suisse)
Par courrier électronique : ccpr@ohchr.org ; ohchr-ccpr@un.org

30 janvier 2024

Informations sur les États-Unis d'Amérique en vue de leur examen par le Comité des droits de l'homme lors de sa 139^e session (04 mars 2024 - 28 mars 2024)

TABLE DES MATIÈRES

A propos de nous.....	2
Introduction.....	2
Violation 1 : Réduction de l'égalité civique entraînant un affaiblissement de la démocratie.....	3
<i>Disparités socio-économiques en Somalie.....</i>	<i>3</i>
<i>Un système judiciaire fondé sur la tradition.....</i>	<i>4</i>
<i>Absence de services de santé adéquats.....</i>	<i>5</i>
<i>Mariage d'enfants.....</i>	<i>5</i>
<i>Disparités entre les sexes dans l'éducation.....</i>	<i>6</i>
<i>L'inégalité civique entraîne une limitation de l'engagement civique.....</i>	<i>7</i>
<i>Le manque d'égalité finit par détruire la démocratie.....</i>	<i>8</i>
Violation 2 : manque d'éducation civique de qualité et d'encouragement.....	8
<i>Le bénéfice économique au détriment de l'éducation.....</i>	<i>8</i>
<i>L'assiduité dans les écoles.....</i>	<i>9</i>
<i>Cycles continus de turbulences économiques.....</i>	<i>9</i>
<i>Les disparités en matière d'éducation à l'origine d'une représentation électorale disproportionnée.....</i>	<i>10</i>
<i>Le manque d'engagement dû au manque d'éducation.....</i>	<i>11</i>
Violation 3 : violence politique entraînant une réduction de la participation aux processus démocratiques....	12
<i>Organisations militantes établies.....</i>	<i>12</i>
<i>Menaces croissantes des militants sur les situations politiques.....</i>	<i>13</i>

<i>Gestion militante/manipulation de la démocratie.....</i>	<i>14</i>
<i>Recrutement d'enfants dans l'extrémisme.....</i>	<i>15</i>
<i>Disparités régionales en Somalie.....</i>	<i>15</i>
<i>Conséquences mortelles de l'engagement.....</i>	<i>16</i>
<i>Le manque d'éducation civique et d'engagement démocratique qui en découle.....</i>	<i>17</i>
<i>La violence sape les principes du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.....</i>	<i>18</i>
Violation 4 : Instauration d'une culture de la peur dans l'autodétermination.....	18
<i>L'instauration de la peur.....</i>	<i>18</i>
<i>Le manque de participation civique dû à la peur.....</i>	<i>18</i>
<i>Censure politique.....</i>	<i>19</i>
Recommandations au Comité.....	20
Conclusion.....	22

À propos de nous

1. L'initiative des électeurs vise à créer un monde où les jeunes ont une voix proactive dans la démocratie et la prise de décision et se voient offrir la plateforme dont ils ont besoin pour partager leur vision avec le monde.
2. The Voters Initiative suit sa mission en éduquant, en engageant et en responsabilisant la jeunesse au niveau international et en travaillant avec les gouvernements pour respecter les droits des enfants et l'engagement civique. L'Initiative des Électeurs travaille à la réduction des inégalités, à la fourniture d'une éducation de qualité et à la recherche de la paix et de la justice, en œuvrant pour les objectifs de développement durable 2030 de l'ONU.

Introduction

3. L'Initiative des Électeurs présente cette soumission avant la 140th session du Comité des droits de l'homme des Nations Unies (le "Comité") qui aura lieu entre le 4th mars 2024 et le 28th mars 2024 et au cours de laquelle il examinera le premier rapport périodique de la Somalie.
4. La situation de la démocratie et de la représentation en Somalie est devenue critique au cours des dernières années. Ces dernières années, des terroristes politiques se sont efforcés de bloquer les droits de l'homme, d'interférer dans le processus électoral, ce qui a entraîné une crise humanitaire massive due à l'instabilité politique. Il est donc urgent que les voix du peuple somalien reprennent le contrôle de leur propre gouvernement, plutôt que de le laisser entre les mains de militants.

5. La Somalie a ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) en 1990, mais n'a jamais présenté de rapport initial.¹ La Somalie n'a pas non plus ratifié les premier et deuxième protocoles, et n'a pas participé au processus d'examen, contrairement à d'autres États membres. L'incapacité de l'État somalien à remédier à sa situation en matière de droits de l'homme a profondément inquiété la communauté internationale. En raison de l'absence de contrôle, la Somalie a continué à aller à l'encontre des droits fondamentaux garantis par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.
6. L'Initiative des Électeurs a soumis cette pétition à la Commission afin qu'elle se concentre sur quatre violations spécifiques : 1) la réduction de l'égalité civique résultant en une démocratie affaiblie ; 2) le manque d'éducation civique de qualité et d'encouragement ; 3) la réduction de la participation aux processus démocratiques par la violence politique ; et 4) l'établissement d'une culture de la peur dans l'autodétermination.
7. Compte tenu de la multitude de violations des droits de l'homme qui se produisent actuellement en Somalie, nous demandons instamment au comité de prendre en considération les recommandations suivantes pour que la Somalie protège les droits fondamentaux garantis par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) :
 - 1) Soumettre leur examen au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, comme ils étaient tenus de le faire lors de leur première signature du traité, et ratifier les premier et deuxième protocoles du traité, tout en participant au processus d'examen lors des prochaines réunions ;
 - 2) Veiller à ce que la volonté politique et l'investissement dans l'éducation des jeunes soient inscrits dans la stratégie nationale et le plan d'action de la Somalie pour la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent ;
 - 3) allouer des ressources pour la construction et l'entretien des écoles, en garantissant l'égalité d'accès à l'éducation dans toute la Somalie ; et
 - 4) Inscrire dans la loi la protection de l'égalité des femmes, par exemple la loi sur la justice des mineurs, le projet de loi du Puntland sur les mutilations génitales féminines et la politique en matière de handicap, ainsi que la ratification et la mise en œuvre de la charte africaine et de la loi sur le bien-être des enfants.
8. Une liste complète avec d'autres recommandations se trouve à la fin de cette soumission. Nous espérons que le Comité envisagera d'inclure certaines de ces recommandations dans les observations finales qu'il adressera à l'État.

¹ "Le Comité des droits de l'homme reporte l'examen de la Somalie. *Centre pour les droits civils et politiques*.
<https://ccprcentre.org/ccprpages/somalia-never-reviewed-despite-ratifying-the-iccpr-in-1990>.

Violation 1 : réduction de l'égalité civique entraînant un affaiblissement de la démocratie

Disparités socio-économiques en Somalie

9. La Somalie est depuis longtemps un État très en retard sur les autres. Avec l'un des produits intérieurs bruts (PIB) les plus bas du monde et un classement dans le dernier centile de l'indice de développement humain (IDH), la situation sociale, politique et économique de la Somalie est fragile.²
10. Le système sociétal patriarcal a encore accentué le déclin du pays, les femmes étant souvent tenues à l'écart de l'industrie du travail. La richesse familiale est traditionnellement réservée aux hommes, même si les femmes gèrent la vente et l'échange des produits agricoles. Dans certaines régions de la Somalie, le nombre de femmes employées est plus élevé, notamment dans le Puntland, où il atteint 40 %.³
11. Les politiques traditionnelles en vigueur empêchent les femmes somaliennes de participer à la vie active, limitant ainsi leurs droits aux actifs financiers, même si les opportunités économiques sont plus nombreuses. Les femmes connaissent un taux de chômage plus élevé que les hommes (74 % pour les femmes et 61 % pour les hommes), et les normes sociétales les obligent à travailler à la maison ou à s'occuper des enfants.⁴
12. Une supermajorité de la population, près de 70 %, vit sous le seuil de pauvreté.⁵ L'espérance de vie n'est que de 58 ans et est en passe de diminuer considérablement.⁶ La Somalie est également confrontée à d'autres problèmes, tels que le changement climatique, les sécheresses, les inondations, les cyclones, les tempêtes de poussière, etc. L'absence d'un système de gouvernement central, mais plutôt d'un État dirigé par des entités tierces, exacerbe encore la situation socio-économique, limitant la marge de manœuvre du gouvernement fédéral pour traiter correctement ces questions.
13. Des progrès significatifs ont été accomplis pour résoudre ces problèmes, mais la transformation de la Somalie en un pays pleinement développé prendrait énormément de temps. Des obstacles tels que les normes traditionnelles et culturelles, la corruption des fonctionnaires, les inégalités dans le système judiciaire et d'autres encore contribuent à la difficulté de faire de la Somalie un pays prospère.
14. Les difficultés socio-économiques des Somaliens sont à la base de tous les autres problèmes ; si la situation en Somalie s'améliore rapidement, ce sera grâce aux avantages

² "Base de données des zones de l'indice de développement humain infranational (IDH) - Somalie". *Global Data Lab*. <https://web.archive.org/web/20220908235856/https://globaldatalab.org/areadata/table/shdi/SOM/>.

³ Voir <http://www.so.undp.org/index.php/Millennium-Development-Goals.html>.

⁴ *Ibid.*

⁵ "Somalia Economic Update : Investing in Social Protection to Boost Resilience for Economic Growth (Mise à jour économique de la Somalie : investir dans la protection sociale pour renforcer la résilience de la croissance économique). *Groupe de la Banque mondiale*.

<https://www.worldbank.org/en/news/feature/2022/11/29/somalia-economic-update-investing-in-social-protection-to-boost-resilience-for-economic-growth>. Voir également

<https://hlpf.un.org/countries/somalia/voluntary-national-review-2022/>.

⁶ *Ibid.*

économiques et sociaux. L'Initiative des électeurs a travaillé avec de nombreuses ONG s'occupant des problèmes de la Somalie et a pu constater de première main que ces problèmes sont à la base d'autres problèmes.

Un système judiciaire fondé sur la tradition

15. La Somalie se situe à l'avant-dernier rang mondial en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. La Somalie présente des statistiques inquiétantes en matière de motilité maternelle, de viols, de mutilations génitales féminines et de mariages d'enfants. La violence à l'égard des femmes est également courante.
16. En Somalie, les lois ne sont pas appliquées par l'État, mais plutôt par les traditions et les coutumes. Historiquement, la Somalie a encouragé les femmes à faire le ménage et à s'occuper des enfants, les excluant de toute participation à l'espace de travail. L'application traditionnelle de ces lois repose sur des précédents datant d'une époque où les droits des femmes étaient très différents de ceux que nous connaissons aujourd'hui dans les pays plus développés.
17. L'absence d'égalité entre les hommes et les femmes dans le système judiciaire freine la Somalie et l'empêche de garantir équitablement une procédure régulière à tous les Somaliens, quel que soit leur sexe, étouffant ainsi son succès et ne respectant pas les obligations qui lui incombent en vertu du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Compte tenu des coutumes actuelles en matière d'exécution des lois en Somalie, nous demandons respectueusement au Comité de recommander que la Somalie s'oriente vers l'exécution de ses lois par le biais d'un système judiciaire stable et indépendant plutôt que par le biais de traditions et de normes.

Absence de services de santé adéquats

18. De nombreux traités relatifs aux droits de l'homme ont clairement établi le droit fondamental aux soins de santé. Pourtant, bien que des progrès significatifs aient été réalisés pour améliorer les soins de santé, un cinquième (20 %) des Somaliens déclarent ne pas avoir accès aux soins de santé.⁷ Avec un accès limité aux services de santé, les taux de mortalité maternelle s'élèvent à environ 1 600 pour 100 000 naissances vivantes.⁸ Le choléra actif est également répandu, de même que les infections parasitaires, la tuberculose, les caries, l'anémie, l'éosinophilie, le paludisme et la rougeole.⁹
19. L'échec de nombreux programmes à se généraliser a entraîné un déclin plus important des soins de santé. Le Somali Joint Health and Nutrition Program et le Somali Joint Health

⁷ Morrison, J., & Malik, S. M. M. R. (2023). "Tendances de la santé de la population et profil des maladies en Somalie 1990-2019, et projection jusqu'en 2030 : le pays atteindra-t-il les objectifs de développement durable 2 et 3 ? *BMC public health*, 23(1), 66. <https://doi.org/10.1186/s12889-022-14960-6>.

⁸ Voir <https://data.unicef.org/wp-content/uploads/2023/02/Trends-in-Maternal-Mortality-2000-2020.pdf>. Voir également <https://www.healthynewbornnetwork.org/resource/somalia-maternal-newborn-health-country-profile/>.

⁹ *Ibid.*

and Nutrition Program sont des exemples de tentatives, bien qu'elles aient eu des effets limités. Les barrières socio-économiques et de genre actuelles empêchent la bonne mise en œuvre de ces programmes, et l'absence d'un véritable gouvernement central dans l'ensemble de l'État entraîne des disparités quant à l'ampleur de l'effet de ces programmes.

20. L'incapacité de la Somalie à maintenir ces programmes de santé est le résultat de problèmes socio-économiques et d'infrastructure, exacerbés par les troubles politiques et l'instabilité, qui propulsent la Somalie dans un monde où les enfants et les femmes en particulier ne peuvent pas bénéficier d'un accès adéquat aux services de santé. Nous demandons instamment au Comité de pousser la Somalie à encourager un gouvernement central mieux établi afin de donner toute la latitude nécessaire pour maximiser l'étendue des programmes proposés. Des menaces et des obstacles politiques peuvent survenir, mais le gouvernement somalien doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour maintenir des soins de santé adéquats.

Mariage d'enfants

21. En Somalie, 36 % des filles sont mariées avant l'âge de 18 ans et 17 % avant l'âge de 15 ans.¹⁰ La croyance selon laquelle les femmes sont inférieures aux hommes et aux garçons, combinée aux tendances en matière d'égalité des sexes, entraîne une nouvelle augmentation du nombre de mariages d'enfants. Les autres conflits, qui résultent également de l'égalité des sexes, exacerbent encore les naissances, de même que la pauvreté, l'insécurité et le manque d'accès à des services adéquats.
22. Le mariage d'enfants ne fait qu'amplifier l'inégalité entre les sexes ; l'arrivée d'un nombre croissant d'enfants dans l'État, qui sont encore plus susceptibles de poursuivre le processus d'inégalité, ne fait qu'exacerber la situation. Le mariage d'enfants empêche les enfants d'aller à l'école ; les femmes sont obligées de rester à la maison et de s'occuper des activités ménagères au lieu de s'éduquer.
23. Le droit à l'éducation est un droit indéniable établi par les Nations unies à maintes reprises, mais spécifiquement inscrit dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Il est du devoir de la Somalie de respecter ces principes et de veiller à ce que les enfants aient accès à l'école par tous les moyens nécessaires et, pour ce faire, de prévenir les mariages d'enfants et l'inégalité entre les sexes.

C'est le droit fondamental des enfants de recevoir une éducation, et c'est pourquoi nous demandons respectueusement au Comité de demander à la Somalie de promulguer et d'appliquer une législation fixant l'âge minimum du mariage à 18 ans, afin de garantir que les filles restent plus longtemps à l'école pour recevoir une éducation adéquate.

24. Plus les enfants, en particulier les filles, restent longtemps à l'école, plus ils ont de chances de s'engager dans la vie active. Les statistiques montrent que dans plusieurs pays développés, les femmes qui terminent un cycle d'études de quatre ans, suivi d'un autre

¹⁰ Voir <https://www.girlsnotbrides.org/learning-resources/child-marriage-atlas/regions-and-countries/somalia/>.

cycle d'études supérieures, ont jusqu'à 40 % d'enfants en moins que leurs homologues qui choisissent de ne pas terminer leurs études.¹¹

25. L'abandon scolaire a de graves conséquences pour les femmes, tant sur le plan social que politique et économique, allant de l'absence de compréhension littéraire générale à l'incapacité de s'impliquer dans le gouvernement, ce qui aggrave l'oppression. Pour que la démocratie soit véritablement représentative du peuple, les femmes doivent pouvoir s'exprimer sur un pied d'égalité avec les hommes, ce qui ne peut se faire qu'en garantissant une éducation de qualité et en supprimant les obstacles, tels que le mariage des enfants.

Disparités dans l'éducation en fonction du sexe

26. Les disparités en matière d'éducation découlent de plusieurs autres problèmes décrits précédemment, dont les plus influents sont peut-être les disparités socio-économiques et les mariages d'enfants.

27. Lorsque les femmes sont forcées de travailler, leur attention est détournée de l'éducation et elles ont souvent des emplois mal rémunérés. En Somalie, on estime que 70 % de la population est composée de personnes de moins de 30 ans et que 42 % ont entre 14 et 29 ans.¹² La jeune population de la Somalie peut constituer un élément essentiel pour déterminer l'avenir de l'État.

28. Cependant, en raison des disparités entre les sexes, 65 % des jeunes femmes ne sont pas allées à l'école du tout ou ont reçu une éducation primaire limitée. Le taux d'alphabétisation des adultes n'est donc que de 26 % pour les femmes ; les femmes qui ne reçoivent pas d'éducation ne sont donc pas en mesure de lire ou de comprendre correctement, alors que les hommes qui reçoivent une éducation adéquate grâce à l'encouragement de la société sont capables de comprendre la littérature.¹³

29. Au Puntland, une étude menée par le ministère de l'éducation a révélé que 37 % des élèves de l'école primaire étaient des filles, contre 63 % de garçons.¹⁴ Cette situation résulte des traditions, des barrières socio-économiques et d'autres contraintes, telles que les accouchements ou les mutilations génitales féminines, qui empêchent les filles d'achever leur scolarité ou de rester à l'école.¹⁵

30. Le résultat d'une éducation limitée pour les femmes est un gouvernement qui ne soutient pas leurs croyances. Sans connaissances appropriées ou sans savoir lire, elles n'ont qu'un pouvoir limité pour faire changer les choses dans leurs communautés. Le savoir, c'est le pouvoir ; les hommes disposent de tout le savoir et donc de tout le pouvoir.

¹¹ Woldeamanuel, B. T., Gessese, G. T., Demie, T. G., Handebo, S., & Biratu, T. D. (2023). "Women's education, contraception use, and high-risk fertility behavior...", *Frontiers in Global Women's Health*, 4, 1071461. <https://doi.org/10.3389/fgwh.2023.1071461>.

¹² Projection à l'aide de <https://www.populationpyramid.net/>.

¹³ Voir <https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/migration/so/Gender-in-Somalia-FINAL.pdf>.

¹⁴ "Programme pluriannuel de résilience du Puntland 2019-2022", *Education Cannot Wait Facilitated*. https://www.educationcannotwait.org/sites/default/files/2022-02/Puntland%20ECW%20MYRP_Final.pdf.

¹⁵ Voir <https://www.africasvoices.org/case-studies/child-protection-gender-equality-in-somalia-unicef/>.

Inégalités civiques entraînant une limitation de l'engagement civique

31. Les problèmes décrits précédemment ne sont qu'une infime partie de ceux auxquels sont confrontés les Somaliens. Ces problèmes exacerbent le manque d'engagement civique. Si l'égalité des sexes n'est pas respectée, les femmes continueront à ne pas être éduquées et à être désavantagées dans leur vie physique, émotionnelle, psychologique et sociale, ce qui renforcera leur engagement dans le processus civique.
32. Le processus de vote est resté l'apanage des personnes économiquement supérieures et éduquées. Si les femmes ne sont pas en mesure de connaître leurs droits fondamentaux ou de savoir comment s'impliquer, elles continueront à s'abstenir de participer à la démocratie dans laquelle elles peuvent se représenter elles-mêmes. Si l'inégalité civique persiste, les femmes n'auront que peu ou pas leur mot à dire dans leur gouvernement, ce qui aboutira à une démocratie gouvernée par 50 % de la population.¹⁶ Une bonne représentation politique démocratique en Somalie repose largement sur l'égalité des sexes ; l'égalité des femmes favorise une meilleure représentation et un plus grand engagement dans la démocratie.
33. Le gouvernement somalien a commencé à faire des progrès significatifs en matière de représentation politique des femmes ; le gouvernement récemment élu dans la capitale de la Somalie compte deux femmes parmi ses dirigeants.¹⁷ Bien que le nombre de femmes occupant des postes de direction varie, on peut espérer un monde dans lequel les femmes auront leur mot à dire dans la démocratie somalienne.

Le manque d'égalité finit par détruire la démocratie

34. L'absence d'égalité est à l'origine de l'engagement civique en Somalie de multiples façons. La restriction de l'accès à l'information fondée sur le sexe a pour conséquence qu'une partie inégale de la population est en mesure de participer au processus civique. Sans une population bien informée, le gouvernement ne représentera pas l'ensemble de la population, mais plutôt un échelon supérieur.

Les disparités en matière d'égalité des sexes empêchent les femmes somaliennes de participer correctement au processus civique, réduisant ainsi leur représentation et créant un cycle de désespoir et d'oppression continue. Compte tenu de ces violations, nous demandons respectueusement au Comité d'obliger la Somalie à adopter et à appliquer des projets de loi nationaux pour lutter contre ces problèmes, tels que la loi sur la justice des mineurs, le projet de loi du Puntland sur les mutilations génitales féminines et la politique en faveur des personnes handicapées. Nous insistons également sur la nécessité pour la Somalie de ratifier la Charte africaine et la loi sur le bien-être de l'enfant afin d'établir une protection claire des droits de l'homme pour les enfants. Si ces changements n'ont pas lieu, la situation continuera à s'aggraver.

¹⁶ *Idem* (note de bas de page 13).

¹⁷ *Ibid.*

Violation 2 : manque d'éducation civique de qualité et d'encouragement

Le bénéfice économique au détriment de l'éducation

35. Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques garantit le droit à l'éducation comme un droit fondamental pour tous. Cependant, 85 % des enfants somaliens n'ont pas accès à une éducation adéquate.¹⁸ Le système sociétal patriarcal, décrit plus en détail dans le premier aperçu des violations, empêche les femmes de rechercher une éducation formelle et de se consacrer à l'éducation des enfants.
36. Les disparités économiques obligent souvent les enfants à entrer tôt dans la vie active. La population somalienne est extraordinairement jeune, plus de 70 % d'entre elle étant âgée de 30 ans ou moins.¹⁹ Par conséquent, la main-d'œuvre et l'économie somaliennes dépendent d'un grand nombre de jeunes adultes qui poursuivent leur vie professionnelle plus tôt que prévu. Bien que les enfants soient obligés d'aller à l'école jusqu'à l'âge de 14 ans, le travail des enfants existe depuis les années 1700.²⁰ L'urgence de subvenir aux besoins de sa famille l'emporte sur la nécessité d'une éducation de qualité, ce qui fait qu'un grand nombre d'enfants entrent sur le marché du travail alors qu'ils devraient rester à l'école.
37. Si le raisonnement économique peut sembler bénéfique à court terme pour ceux qui choisissent de ne pas aller à l'école et de commencer à gagner de l'argent immédiatement, cet avantage économique à court terme peut être préjudiciable à long terme - en termes de ce qu'une personne peut offrir au pays. Les hommes comme les femmes ont du mal à terminer leur scolarité ; pour les hommes, il s'agit souvent d'entrer sur le marché du travail, alors que pour les femmes, il s'agit de rester à la maison. Au Puntland, les filles vont à l'école dans un rapport de 1 à 3 avec leurs homologues masculins, et les femmes gagnent 40 % de moins que leurs homologues masculins pour des types d'emplois similaires.²¹
38. Le lien entre l'éducation et le revenu est indubitablement direct, quel que soit le sexe : ceux qui terminent une scolarité correcte reçoivent des salaires plus élevés. Pourtant, les Somaliens qui continuent à entrer plus tôt dans la vie active s'exposent à des risques pour leur stabilité financière ultérieure. Il est impératif que le gouvernement somalien applique des limites plus strictes au travail des enfants afin de garantir la scolarisation des élèves. Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques garantit l'éducation comme un droit fondamental pour les élèves du monde entier, mais ce droit est constamment menacé en raison des disparités socio-économiques.

La fréquentation des écoles

¹⁸ Voir <https://www.usaid.gov/somalia/education>.

¹⁹ O'Neill, Aaron. "Taux de participation à la population active en Somalie 2021", [Statista](https://www.statista.com/statistics/993951/labor-force-participation-rate-in-somalia/), <https://www.statista.com/statistics/993951/labor-force-participation-rate-in-somalia/>

²⁰ *Idem* (note de bas de page 18).

²¹ *Idem* (note de bas de page 11).

39. Les pratiques sociales et culturelles en Somalie ont empêché les filles de bénéficier d'un enseignement primaire et secondaire adéquat ; les disparités économiques et les crises poussent les garçons à entrer tôt sur le marché du travail pour subvenir aux besoins de leur famille.
40. Trois décennies de conflit politique ont également pratiquement détruit les systèmes de santé et d'éducation de la Somalie, qui se caractérisent par une qualité médiocre, un accès insuffisant et des ressources inadéquates. En conséquence, près de 85 % des enfants ne sont pas scolarisés.²²
41. Des efforts ont été faits par la société civile sur le terrain pour améliorer l'éducation que reçoivent les enfants somaliens : la mise en place d'un enseignement à distance, d'unités d'éducation mobiles et d'autres programmes permettent à certains enfants somaliens de recevoir une éducation de qualité pour réussir dans la vie. Cependant, il s'agit souvent d'un privilège pour ceux qui peuvent se le permettre ; la plupart des enfants somaliens seront privés d'accès à une salle de classe et ne sauront jamais lire.
42. En outre, le gouvernement somalien n'est pas contraint d'imposer l'éducation aux enfants. Aux États-Unis, une nation liée par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, des lois sur l'absentéisme scolaire sont en place dans les cinquante États afin de garantir que les élèves reçoivent une forme d'éducation. En conséquence, l'éducation stimule la force intellectuelle globale de la nation. Si la Somalie commence à autoriser la contrainte dans les écoles, il y aura des effets d'entraînement : les enfants éduqués pourront être des catalyseurs du changement en mettant leurs compétences au service de l'État.
43. Cependant, le manque d'assiduité a d'autres conséquences que le manque de connaissances intellectuelles : les enfants qui ne vont pas à l'école deviennent plus vulnérables à la criminalité, au harcèlement et à d'autres violations des droits de l'homme qui sont monnaie courante en Somalie.

Le manque d'assiduité dans les écoles exacerbe la faiblesse intellectuelle dans l'ensemble de l'État de Somalie. Par conséquent, nous persuadons respectueusement le Comité de recommander à la Somalie de mettre en œuvre une série de lois sur l'absentéisme scolaire afin d'ordonner la contrainte dans les écoles de tout l'État.

Cycles continus de turbulences économiques

44. Malheureusement, la stabilité économique à laquelle les Somaliens sont confrontés ne se limite pas à une seule génération. Les enfants de moins de 14 ans représentent près de 50 % de la population somalienne. Parmi eux, 73 % vivent en dessous du seuil de pauvreté.²³ Des recherches approfondies ont montré que le fait de tomber dans la pauvreté peut durer toute une vie : la pauvreté conduit à entrer sur le marché du travail beaucoup plus tôt,

²² *Idem* (note de bas de page 12).

²³ *Idem* (note de bas de page 5).

limitant ainsi l'éducation. Une éducation limitée se traduit par une rémunération limitée, ce qui fait augmenter le taux de fécondité et exacerbe le processus de disparité économique entre les générations. L'UNICEF Somalie a constaté qu'"un enfant a rarement une deuxième chance de recevoir une éducation ou de prendre un bon départ dans la vie".²⁴

45. L'absence de seconde chance garantit que ceux qui sont nés dans des circonstances malheureuses y restent ; avec un taux de fécondité total d'environ 6,42 naissances par femme en 2020, le nombre d'enfants confrontés à des circonstances malheureuses continue de croître de manière exponentielle.²⁵
46. La croissance démographique en Somalie est souvent décrite, comme dans d'autres pays, comme une arme à double tranchant. En 2023, le taux de natalité en Somalie était de 40,9 naissances pour mille personnes.²⁶ Les jeunes Somaliens ont le pouvoir d'être des catalyseurs du changement ; ils peuvent s'instruire, contribuer à la main-d'œuvre grâce à leurs études supérieures et, par conséquent, stimuler l'économie de la Somalie afin de créer un pays meilleur pour tous ses citoyens. Toutefois, l'État a la possibilité de poursuivre son processus néfaste, dans lequel les enfants entrent tôt sur le marché du travail, ne reçoivent pas d'éducation adéquate et continuent à contribuer à la population, perpétuant ainsi le cycle néfaste que l'on observe aujourd'hui.
47. L'un des mécanismes permettant le changement en Somalie est la mise en place d'une éducation civique appropriée : si les citoyens somaliens disposent de connaissances adéquates en matière d'engagement dans les processus gouvernementaux, un engagement civique approprié peut servir de catalyseur pour rompre le cycle dévastateur de la multiplication d'un poids mort économique et social en Somalie.

Disparités en matière d'éducation à l'origine d'une représentation électorale disproportionnée

48. Les limitations/violations auxquelles les Somaliens sont confrontés dans pratiquement tous les aspects de leur vie quotidienne contribuent à une représentation électorale de plus en plus disproportionnée et accentuent les limites du processus démocratique. Au cours des trois dernières décennies, la Somalie a été gouvernée par des élections organisées dans le cadre de luttes de clans. Le 28 mai à Mogadiscio, l'État somalien a annoncé que les élections se dérouleraient au suffrage direct.²⁷ Cependant, au cours des trois dernières décennies, les clans ont déterminé la manière dont le pays serait gouverné. La décision, annoncée par le média d'État somalien SONNA, d'abolir le premier ministre et de faire voter directement le peuple pour élire le président et le vice-président constitue une avancée majeure pour la Somalie.

²⁴ Voir <https://www.unicef.org/somalia/social-policy>.

²⁵ Gouvernement de la Somalie, UNFPA. "The Somali Health and Demographic Survey 2020", *reliefweb.int*, <https://reliefweb.int/report/somalia/somali-health-and-demographic-survey-2020>. Voir également <https://data.worldbank.org/indicator/SP.DYN.TFRT.IN?locations=SO/>.

²⁶ *Ibid.*

²⁷ Voir

<https://www.reuters.com/world/africa/somalia-says-it-will-revert-direct-vote-officials-starting-next-year-2023-05-28/>.

49. Cependant, le suffrage universel en Somalie n'est pas toujours au rendez-vous ; les trois dernières décennies de votes claniques prouvent que la Somalie n'applique pas constamment le suffrage universel malgré les obligations qui lui incombent en vertu du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP).²⁸ Des menaces telles que l'insécurité, la faiblesse des structures de l'État et d'autres encore ont amené les chefs de clan et les législateurs élus à choisir le président, et non le peuple.
50. Ces flexibilités dans le processus démocratique ne doivent pas exister. Cependant, les disparités en matière d'éducation continuent d'empêcher les citoyens somaliens d'être correctement informés de leurs droits, et donc d'être en mesure d'agir correctement. Si les Somaliens étaient correctement informés de leurs droits civiques fondamentaux, ils seraient en mesure de prendre des mesures pour s'assurer que leurs droits ne sont pas limités de manière à ce que ces actions gouvernementales ne se reproduisent plus.
51. Aux États-Unis d'Amérique, au Canada, au Royaume-Uni, en France et dans d'autres grandes démocraties occidentales, les citoyens sont informés de leurs droits lorsqu'ils s'engagent dans le processus civique, ce qui leur permet d'identifier les erreurs ou les irrégularités du système. Cependant, de tels mécanismes n'existent pas en Somalie : la société civile somalienne ne peut pas tenir son gouvernement pour responsable des violations du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, car elle n'est pas suffisamment éduquée pour le faire.
52. Nous demandons instamment à la commission d'inscrire l'éducation comme un pilier essentiel du maintien d'un électorat démocratique et direct, et donc d'une démocratie forte.

Manque d'engagement dû au manque d'éducation

53. L'engagement civique ne peut avoir lieu que si la population est correctement éduquée sur ses droits dans une démocratie digne de ce nom. Aux États-Unis d'Amérique, des enquêtes ont montré que ceux qui sont informés des mécanismes d'engagement dans le processus politique sont plus susceptibles d'exprimer leur engagement dans le processus civique plus tard dans la vie.
54. L'engagement civique est directement lié à la viabilité d'une démocratie : sans une éducation appropriée, les gens sont mal informés de leurs droits dans l'État concerné, ce qui permet aux États d'exploiter la population. L'absence d'une véritable éducation civique en Somalie est un signe évident de l'effondrement de la démocratie somalienne. Sans l'éducation dont ils ont besoin, les Somaliens continueront à ne pas reconnaître les droits qui leur sont reconnus par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. La formation d'une démocratie forte nécessite des personnes éduquées, et une éducation appropriée augmenterait considérablement l'engagement civique en Somalie.
55. Le Centre d'information et de recherche sur l'apprentissage civique et l'engagement a constaté que les jeunes qui ont appris la procédure de vote sont mieux préparés à voter.

²⁸ Voir le rapport du HCDH d'août 2016,

https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Countries/SO/UNSOM_RightFreedomExpression.pdf.

Les élèves qui n'ont pas été encouragés à voter par leurs enseignants étaient deux fois plus nombreux à penser que le vote était une perte de temps (26 %) que ceux qui ont été encouragés (12 %).²⁹ Il existe une relation directe entre l'éducation et l'engagement civique : plus il y a d'éducation, plus il y a d'engagement civique.

56. L'absence d'une véritable démocratie en Somalie peut être attribuée en grande partie au manque de personnes s'engageant dans le processus civique : les gens ne comprennent pas comment s'engager dans les mécanismes en Somalie et ne peuvent donc pas le faire. Dans un État de 16 300 000 habitants, seuls quelques milliers de Somaliens ont voté pour un parlement qui représente l'ensemble de la nation.³⁰ Le parlement de l'État détermine la Chambre du peuple qui vote ensuite pour un président qui dirigera le pays. Les clans au pouvoir dominant toujours la Somalie, et le taux de participation reste faible. L'éducation au processus civique permettrait d'améliorer considérablement les statistiques relatives à l'engagement de la société civile, mais les obstacles énumérés dans la présente pétition empêchent cette évolution.

Les limitations économiques, ainsi que les barrières sociales et culturelles, empêchent les enfants de Somalie de recevoir une éducation appropriée et, par conséquent, de connaître les mécanismes du changement. Les enfants somaliens sont une arme à double tranchant ; s'ils reçoivent une bonne éducation, ils peuvent faire du pays une démocratie forte. Toutefois, si les violations actuelles se poursuivent, les Somaliens seront privés des connaissances nécessaires pour s'engager dans le processus civique et, en fin de compte, ils perdront leur valeur en tant que citoyens. Nous demandons respectueusement au Comité de faire pression pour une grande réforme dans l'État de Somalie pour une éducation appropriée afin d'augmenter l'engagement civique en consacrant la législation soulignant la nécessité pour les écoles et la collaboration fréquente avec la société civile et les ONG en Somalie de fournir des connaissances sur les droits civiques des Somaliens sur le terrain.

Violation 3 : violence politique entraînant une réduction de la participation aux processus démocratiques

Organisations militantes établies

57. Al-Shabaab (les jeunes) est une organisation militante qui opère principalement en Somalie. Sa création remonte au vide politique dans lequel la Somalie est tombée après l'effondrement de son armée en 1991. Al-Shabaab était initialement une milice de jeunes

²⁹ Tufts. "Youth who learned about voting in high school more likely to become civically informed and engaged", *Centre d'information et de recherche sur l'apprentissage et l'engagement civique CIRCLE*
<https://circle.tufts.edu/latest-research/youth-who-learned-about-voting-high-school-more-likely-become-informed-and-engaged>.

³⁰ Ali, Mohamud. "Somalia's elections - where the people don't vote", *BBC News Nairobi*,
<https://www.bbc.com/news/world-africa-61083959>.

sous l'égide de l'Union des tribunaux islamiques, jusqu'à l'invasion éthiopienne de 2006, où le groupe s'est radicalisé et a créé un mouvement de guérilla.³¹

58. Al-Shabaab cible principalement les jeunes ; les conditions socio-économiques les incitent souvent à rejoindre le groupe, les enfants les plus vulnérables, âgés de 12 à 16 ans, étant les plus recrutés. Une étude réalisée en 2014 par l'Institut d'étude de la sécurité a mis en évidence les motivations des jeunes au sein d'Al-Shabaab.³² 70 % des participants avaient moins de 24 ans et la moitié d'entre eux avaient perdu leurs parents.³³ La plupart des membres ont déclaré avoir rejoint le mouvement pour des raisons économiques, et la plupart d'entre eux n'ont reçu que peu ou pas d'éducation.
59. 2022 a été l'année la plus meurtrière en matière de violence politique, avec plus de 2 400 incidents politiques. Al-Shabaab, une organisation militaire et politique islamiste sunnite, est restée le groupe violent le plus actif en Somalie. Malgré les efforts déployés pour mettre en place un système de gouvernement central, les attaques militaires directes contre les organisations militantes et la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), les attaques continues illustrent la résilience de ces organisations militantes.³⁴
60. Les groupes militants tels qu'Al-Shabaab sont incités à rester au pouvoir en raison de l'inaction du gouvernement et des menaces qu'ils font peser sur le processus démocratique. L'instillation de la peur et la radicalisation des Somaliens dans tout le pays créent un État qui n'est dirigé ni par le gouvernement ni par le peuple, mais plutôt par une faction de voyous.
61. Bien que des élections démocratiques puissent avoir lieu, ces élections sont constamment marquées par la violence, ce qui garantit que le processus électoral ne sera jamais vraiment raisonnable ni juste. L'État de Somalie est membre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et doit donc garantir à ses citoyens les droits fondamentaux de participer au processus politique, tout en protégeant la clause de la Déclaration des droits de l'homme relative à la participation à des "élections libres et honnêtes", mais ces droits sont constamment menacés en raison de la violence et de la peur instillées par les organisations militantes.³⁵

Menaces croissantes des militants sur les situations politiques

62. La montée en puissance rapide d'Al-Shabaab a eu des conséquences désastreuses pour la société civile somalienne. De la diminution de la surveillance internationale à l'utilisation de tactiques violentes, les droits de l'homme des Somaliens ont été fortement mis à l'épreuve en raison de l'absence d'un gouvernement adéquat. Ces dernières années,

³¹ Voir <https://www.cfr.org/timeline/al-shabaab-east-africa>.

³² Olojo A. "How viable is dialogue with al-Shabaab and Boko Haram ?", *publication de l'Institute for Security Study*. Disponible à l'adresse :

<https://www.africportal.org/publications/how-viable-dialogue-alshabaab-and-boko-haram/>.

³³ Anneli Botha et Mahdi Abdile. "Radicalisation and al-Shabaab Recruitment in Somalia - ISS Paper 266," *Institute for Security Studies*, 5, <https://issafrica.s3.amazonaws.com/site/uploads/Paper266.pdf>.

³⁴ Voir https://www.state.gov/wp-content/uploads/2022/04/ICS_AF_Somalia_Public.pdf.

³⁵ Voir <https://www.un.org/en/about-us/universal-declaration-of-human-rights>.

Al-Shabaab est devenu une menace plus importante que jamais pour l'intégrité de la démocratie en Somalie.

63. Le groupe constitue une menace constante en raison des assassinats de responsables politiques qu'il commet ; depuis 2020, les militants ont continué à mener des attaques suicides. Les attaques contre les capitales d'État sont également en augmentation ; Kismayo, dans la région du Jubaland, est passée du statut de ville sûre à celui de ville où les chefs économiques et les responsables parlementaires ont été tués.³⁶ En outre, des assassinats politiques ont eu lieu près d'aéroports importants (notamment à Mogadiscio) et à Dhusamareb dans le Galmudug.³⁷
64. Le retrait des forces éthiopiennes et américaines a permis aux militants de renforcer la menace qu'ils représentent : leur retrait a laissé à Al-Shabaab un autre vide de pouvoir à combler. Bien que ces forces n'étaient pas censées assurer la stabilité des élections, elles l'ont fait. Le retrait de ces forces a permis à Al-Shabaab d'accroître de manière exponentielle son influence sur le processus politique ; les garanties antérieures n'existent plus. Lorsque l'administration Trump a ordonné le départ d'environ 700 soldats américains pour le Kenya et Djibouti voisins, les militants ont pu se déplacer dans tout le pays, en particulier dans les campagnes, sans aucune entrave, ce qui leur a permis d'attaquer des centres de vote plus urbains.³⁸
65. Au fur et à mesure que la situation se dégrade et qu'il y a peu ou pas d'espoir de changement rapide, la police somalienne locale, en collaboration avec les ONG, est la mieux placée pour intervenir. L'AMISOM et la police locale somalienne ont formulé des plans qui doivent encore être exécutés ; nous demandons respectueusement au Comité de permettre à l'État de promulguer des dispositions citant la nécessité d'une protection accrue dans les bureaux de vote et les centres électoraux de la ville.³⁹

Gestion militante/manipulation de la démocratie

66. Depuis l'effondrement du gouvernement somalien, l'activité militante s'est rapidement intensifiée. Dans d'autres États liés par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, une seule organisation domine la gouvernance de la société civile ; par exemple, le Royaume-Uni a une structure de république démocratique parlementaire, tandis que l'Afghanistan reste gouverné par le groupe militant Al-Qaida. La situation de la Somalie est différente en raison de la dichotomie entre le régime militant et le régime démocratique ; alors que le gouvernement central a des dispositions limitées, les militants continuent de manipuler la société civile sous leurs ordres. Un groupe militant au pouvoir considère essentiellement que le gouvernement démocratique est nul, ce qui sape constamment son autorité et sa valeur pour la société civile.

³⁶ Voir <https://www.crisisgroup.org/africa/horn-africa/somalia/b165-blunting-al-shabaabs-impact-somalias-elections>.

³⁷ Le vice-président du parlement du Jubaland a survécu à une attaque à la grenade revendiquée par Al-Shabaab le 9 novembre. "Guddoomiye ku xigeenka Baarlamaanka maamulka 'Jubaland' oo isku day dil ka badbaaday", Somalimemo, 10 novembre 2020.

³⁸ *Idem* (note de bas de page 36).

³⁹ *Ibid.*

67. Les groupes militants continuent à chercher à renforcer leur pouvoir en continuant à saper le gouvernement central : l'une des méthodes utilisées en permanence pour manipuler le pouvoir en Somalie au profit des militants consiste à manipuler les élections en leur faveur (les militants). Contrairement à ce qui se passe dans les pays plus développés, la manipulation des élections en Somalie est aussi simple que de ne pas avoir accès aux bulletins de vote : les lieux de vote font partie des endroits ciblés par les militants pour porter atteinte à l'intégrité de la démocratie somalienne. De nouveaux lieux de vote ont commencé à apparaître dans toute la Somalie ; Bosasso et Galkacyo sont deux des villes qui ont récemment été inscrites sur la liste des centres électoraux et qui ont dû faire face à une augmentation massive de la violence depuis lors.⁴⁰ Les militants continuent de cibler les lieux de vote afin de réduire le taux de participation. Leurs méthodes peuvent être comparées à celles du Ku Klux Klan aux États-Unis pour maintenir un taux de participation suprématiste blanc : il s'agit simplement d'empêcher l'accès au scrutin pour limiter l'influence de la population en général. Al-Shabaab continue d'exprimer ces dispositions de manière violente afin de s'assurer qu'ils maintiennent un contrôle constant sur le processus démocratique. Nous demandons instamment à l'État de mettre en œuvre des politiques strictes garantissant la sécurité dans ces lieux et de continuer à fournir un soutien militaire accru dans les lieux ciblés afin d'augmenter la participation électorale.
68. Comme indiqué précédemment, des personnalités politiques de premier plan continuent d'être visées par les attaques d'Al-Shabaab : un attentat suicide perpétré le 18 décembre avant l'arrivée prévue du Premier ministre Mohamed Hussein Roble n'est qu'un exemple parmi d'autres de l'influence croissante du groupe sur la manipulation des personnalités politiques pour qu'elles soutiennent leurs visions, qui violent fondamentalement les droits des Somaliens et les obligations de l'État en vertu du Pacte.⁴¹ Cependant, la société civile subit également des dommages.

Recrutement d'enfants dans l'extrémisme

69. La Somalie est un terrain propice à l'extrémisme ; un volontaire de Mercy Corps a constaté un jour que "les jeunes prennent le fusil [...] parce qu'ils sont en colère".⁴² La colère est omniprésente en Somalie ; les jeunes sont la cible d'organisations en raison de leur manque d'éducation, d'opportunités d'emploi, de barrières sociales et d'autres injustices. Les frustrations auxquelles ils sont confrontés, combinées au fait qu'ils ne sont pas en mesure de s'engager correctement dans leur gouvernement, conduisent les jeunes à agir de manière irrationnelle. Le cortex préfrontal, centre de décision du cerveau, n'est pas complètement développé avant la vingtaine ; les jeunes ciblés par ces organisations extrémistes ne voient que leur souffrance et expriment leur frustration par la violence.

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ L'attentat a fait au moins dix-sept morts, dont trois officiers supérieurs. Declan Walsh, "Suicide bomber in Somalia hits prime minister's rally", *The New York Times*, <https://www.nytimes.com/2020/12/18/world/africa/somalia-prime-minister-bombing.html>.

⁴² Voir

https://www.mercycorps.org/sites/default/files/2019-11/If%20Youth%20Are%20Given%20the%20Chance_LR_FIN.AL.pdf. Voir également Proctor, 2015, p. 2.

70. Al-Shabaab continue de s'appuyer sur sa jeunesse : les nouvelles recrues sont souvent âgées de 10 à 15 ans et se voient promettre des salaires allant jusqu'à 700 USD, ainsi qu'une éducation islamique et un mariage gratuits.⁴³ De nombreux messages sont diffusés à la radio, lors de réunions publiques et dans les médias sociaux pour faire connaître l'organisation. Les bons outils sont utilisés de la mauvaise manière ; le soutien de la population civile à Al-Shabaab continue de croître, mais si le gouvernement choisit de contrecarrer cette tendance par une éducation appropriée via les canaux utilisés par les groupes militants, un changement peut être opéré.
71. La stratégie nationale et le plan d'action de la Somalie pour contrer et prévenir l'extrémisme violent soulignent que "l'éducation [est] un élément essentiel de la prévention de l'extrémisme violent".⁴⁴ L'efficacité de cette démarche peut varier, mais il est essentiel que l'État somalien s'efforce de procéder à des réformes. Nous demandons instamment au Comité d'insister sur l'urgence de l'éducation civique ; permettre aux étudiants de s'impliquer dans le processus de changement limitera les mécanismes d'adaptation néfastes tels que ceux observés aujourd'hui.

Disparités régionales en Somalie

72. Il est essentiel de réfléchir aux différences géographiques en Somalie : le processus électoral n'a pas le même impact sur les différentes régions de l'État. En septembre 2015, le Somaliland avait autoproclamé son indépendance (non reconnue), tandis que le Puntland restait semi-autonome, mais avec une administration gouvernementale pro-somalienne. Cependant, les régions du sud de la Somalie ont souvent connu des zones de conflit plus étendues. Kismayo, Badhadhe, Baidoa et Mogadiscio se trouvent toutes dans des régions soutenues par l'Union africaine ou l'Éthiopie et où Al-Shabaab est présent.⁴⁵ La grande diversité des décisions politiques rend la gouvernance complexe : comment les gouverneurs peuvent-ils gouverner lorsqu'il n'y a pas de gouverneur attiré ?
73. Al-Shabaab a enregistré plus de 420 décès dus à la violence politique entre le 18 mars et le 14 avril 2023.⁴⁶ Bien que la définition de la "violence politique" puisse impliquer différentes choses, un point est certain : l'impact des groupes militants sur les différentes régions de la Somalie est indéniable, et certaines régions doivent être sauvegardées et faire l'objet d'une attention plus soutenue que d'autres. Toutefois, la plupart des violences tendent à se disperser dans le sud de la principale zone géographique de la Somalie : Le Galmudug, le Hirshabelle, le Sud-Ouest, le Banadir et le Jubaland sont parsemés de

⁴³ Mission d'assistance des Nations unies en Somalie, 2017a ; *Counter Extremism Project*, <https://dppa.un.org/en/mission/unsom/>.

⁴⁴ Voir

https://assets.ctfassets.net/jzxyrkiixcim/3iU2mjYyVZXb2TPGG0JqaY/60c3cbf9b47b31a65ad428c119ee28b4/PCV_E_Brief_Somalia.pdf.

⁴⁵ Voir

<https://www.crisisgroup.org/africa/horn-africa/somalia/b187-sustaining-gains-somalias-offensive-against-al-shabaab>.

⁴⁶ Données compilées à partir de

<https://acleddata.com/2023/04/21/somalia-situation-update-april-2023-counter-insurgency-operation-gains-regional-support-in-phase-two-as-al-shabaab-attacks-and-political-differences-persist/>.

violences. Banadir, en particulier, a été le théâtre de nombreux actes de violence politique à l'encontre des citoyens.⁴⁷

74. Compte tenu des disparités géographiques de la Somalie et de l'influence considérable de l'État, il est nécessaire d'adopter une approche globale pour résoudre le problème de la violence politique à motivation électorale en Somalie, afin de s'attaquer au problème dans toutes les régions du pays.

Nous demandons respectueusement au Comité de prendre en considération la vaste influence géographique de l'Etat et de s'assurer que des solutions régionales sont proposées pour la violence électorale en raison des disparités de violence actuellement observées. En outre, nous demandons respectueusement au Comité de concentrer ses efforts sur la violence politique, en particulier dans le sud de Galmudug, Hirshabelle, le sud-ouest, le Jubaland côtier, et en particulier à Banadir.

Conséquences mortelles pour l'engagement

75. L'engagement civique en Somalie est une lutte qui découle de deux problèmes : le manque d'engagement et la sécurité. Alors que les citoyens ne reçoivent peut-être pas d'éducation appropriée sur leurs droits civiques, les exprimer peut être (parfois) mortel. Les élections parlementaires et présidentielles ont donné lieu à des relations amères dans tout le pays. Al-Shabaab a menacé de représailles toute personne participant au vote, en tant qu'électeur, délégué ou candidat. Ils ont à plusieurs reprises qualifié l'engagement civique d'activité "apostate", ce qui montre à quel point la démocratie est en péril en Somalie si les groupes militants continuent d'avoir une influence aussi grande qu'actuellement.⁴⁸ Les actions d'Al-Shabaab violent directement les principes fondamentaux de l'engagement civique dans la démocratie, les qualifiant ainsi de menace pour les droits de l'homme de la société civile somalienne.
76. Les avertissements émis par Al-Shabaab montrent deux choses : tout d'abord, ils montrent la puissance du groupe. Les antécédents d'Al-Shabaab sont la preuve de son pouvoir sur le processus démocratique en Somalie. S'ils décident de le faire, ils ont le pouvoir de ruiner l'ensemble du processus électoral par la violence ; leurs avertissements ne font que souligner la domination qu'ils exercent. Ces avertissements servent également à justifier les attaques, en quelque sorte comme un "avis" de violence au cas où quelqu'un agirait contre leur volonté et choisirait de s'engager civiquement dans le processus démocratique, ce qui limite la capacité de la société civile à déposer un bulletin de vote.⁴⁹ Lors d'un forum organisé en mars, Al-Shabaab a qualifié la participation électorale d'incrédulité et a déclaré que "la démocratie est un type d'"infidélité" qui élève le pouvoir des êtres humains au-dessus de celui de Dieu".⁵⁰ Le 1er avril, Ali Dheere a continué à soutenir l'opposition d'Al-Shabaab au processus électoral démocratique, déclarant

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ "Communiqué du forum consultatif sur le djihad en Afrique de l'Est, *Al-Shabaab*, 18 mars 2020.

⁴⁹ *Idem* (note de bas de page 45).

⁵⁰ *Idem* (note de bas de page 48).

qu'"Al-Shabaab considérera tous ceux qui participent comme des cibles légitimes de représailles".⁵¹ Les représailles sont des combats mortels par la force, qui créent une culture de la peur pour les civils de Somalie, alors qu'ils devraient exprimer leur droit à choisir leurs dirigeants. Al-Shabaab est sans aucun doute une menace pour les droits fondamentaux des citoyens somaliens qui s'engagent civiquement, et un obstacle qui doit être abordé par la Commission.

77. Après les élections de 2016 et 2017, des dizaines de civils et de délégués ont été tués par Al-Shabaab dans toute la Somalie (en particulier à Mogadiscio) en réponse à leur participation civique.⁵² Les menaces que les groupes militants continuent de faire peser ne sont pas nulles ; si aucune mesure n'est prise, ils continueront à dominer le pouvoir politique en Somalie et à opprimer davantage les processus démocratiques.

Les actions violentes d'Al-Shabaab visant à empêcher l'engagement et l'expression civiques en Somalie violent de nombreux articles du Pacte, qu'il s'agisse de restreindre le droit des personnes à se réunir en les menaçant de violence (et dans certains cas d'assassiner des membres de la société civile et des candidats) ou de détruire des centres de vote, nous demandons respectueusement au Comité de persuader la Somalie d'adopter des politiques militaires plus strictes dans ses centres électoraux et d'établir des plans d'action en collaboration avec les autorités locales afin de garantir la plus grande sécurité dans les bureaux de vote.

Le manque d'éducation civique et d'engagement démocratique qui en découle

78. Plusieurs ONG présentes sur le terrain en Afrique australe ont découvert que les jeunes engagés civiquement sont moins susceptibles d'utiliser la violence comme outil de changement ; les groupes militants recherchent souvent des enfants qui ne savent pas comment provoquer le changement de manière appropriée et proposent leurs méthodes violentes comme perspectives de changement. En ce sens, l'éducation des enfants aurait un effet contradictoire : l'éducation dissuaderait les gens de rechercher des changements violents en connaissant des solutions correctes et sûres.
79. En ces temps de violence accrue, et alors que la tendance est à la hausse de manière exponentielle, les jeunes peuvent être une arme à double tranchant pour l'avenir de la Somalie : ils peuvent soit devenir facilement sensibles à leur situation, avec un manque d'éducation et des disparités économiques, en rejoignant des militants et en exacerbant la violence politique, soit recevoir une éducation appropriée pour s'élever au-dessus de leurs homologues et contribuer à un avenir plus civique et plus prospère. Un manque d'engagement civique ne fera que pousser la prochaine génération à chercher d'autres

⁵¹ *Ibid.*

⁵² En 2016-2017, le vote a eu lieu dans les capitales des États de Kismayo, Baidoa, Jowhar, Adado et Garowe, en plus de Mogadiscio. En 2021, le vote est également prévu à Dhusamareb (en remplacement d'Adado), Bosasso, Galkacyo, Beledweyne, Barawe et Garbaharey. Voir Crisis Group Briefing, *Staving off Violence around Somalia's Elections*, op. cit. <https://www.crisisgroup.org/node/15396>.

solutions pour changer les choses, ce qui se traduit souvent par la violence, comme nous l'avons vu avec Al-Shabaab.

80. D'innombrables études ont montré, comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises dans ce document, que l'éducation civique est un catalyseur de changement : si les enfants recevaient une éducation civique, cela constituerait une avancée significative dans la résolution des violations des droits de l'homme auxquelles la Somalie est confrontée aujourd'hui.⁵³ Nous demandons respectueusement au Comité de souligner la nécessité de l'engagement civique afin de former une démocratie plus engagée et de commencer à saper les racines de l'anti-engagement civique sur lequel Al-Shabaab s'est construit pour diminuer ses homologues politiques.

La violence sape les principes du Pacte international relatif aux droits civils et politiques

81. Les violences électorales perpétrées par Al-Shabaab en Somalie portent atteinte aux principes fondamentaux du Pacte, qui vise à protéger les citoyens somaliens. Les déclarations d'Al-Shabaab, orientées vers le djihad et l'idéologie, sur la menace qui pèse sur ceux qui participent au processus civique, violent la liberté d'expression et de réunion des citoyens somaliens, protégée par les articles 6, 7, 18, 19 et 21 du Pacte. En outre, les actions d'Al-Shabaab visant à menacer la société civile violent le droit de participer aux affaires publiques, tel qu'il est consacré par les articles 19 et 25 du Pacte.
82. La Somalie a clairement violé les principes fondamentaux du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et nous demandons instamment au Comité de mettre en œuvre nos recommandations afin d'aider à rétablir la situation après les violations constatées.

Violation 4 : Instauration d'une culture de la peur dans l'autodétermination

L'instauration de la peur

83. La première ligne du Pacte international relatif aux droits civils et politiques garantit le droit à l'autodétermination, qui permet aux personnes d'exprimer librement leurs opinions et leurs croyances. Cependant, la culture de la peur établie en Somalie a gravement affecté le droit à l'autodétermination des personnes dans l'État. L'autodétermination a été entravée par une instabilité politique accrue, des politiques claniques et des interventions extérieures qui ont créé un environnement dans lequel le peuple somalien s'efforce d'exercer une action significative pour façonner son propre destin.

Le manque de participation civique dû à la peur

84. La peur instillée a des effets désastreux sur la société civile dans toute la Somalie. L'arme principale des terroristes est la terreur. La terreur est un mécanisme utilisé principalement par Al-Shabaab pour s'assurer que personne n'interagisse jamais avec le processus civique

⁵³ *Idem* (note de bas de page 42). Toutefois, voir d'autres rapports de Mercy Corps sur la corrélation entre l'éducation et l'engagement civique à l'adresse https://www.mercycorps.org/sites/default/files/2020-01/CRITICAL_CHOICES_REPORT_FINAL_DIGITAL.pdf.

d'une manière qu'ils n'approuvent pas ; leur bilan en matière de violations des droits de l'homme fait que la société civile craint toute répercussion si elle enfreint les règles qui lui sont imposées. Toutefois, l'éducation s'est avérée être un mécanisme permettant de réduire les menaces exagérées souvent présentées.⁵⁴ Des études ont montré que la perception du terrorisme est souvent influencée par l'éducation : si la peur limite l'engagement civique et que les terroristes contribuent à cette peur, l'éducation peut alors contribuer à l'absence de peur et donc à une plus grande participation aux processus démocratiques.

85. Les études sur la perception de la menace terroriste ont montré que les médias, la source la plus commune pour la société civile de recevoir des nouvelles sur les actes extrémistes violents, est le principal domaine dans lequel le public trouve des informations sur le terrorisme. Les médias ont tendance à se concentrer sur les aspects négatifs, ce qui leur permet d'obtenir plus d'engagement et de revenus, mais cela est en corrélation avec la crainte accrue d'une menace terroriste. C'est le cas en Somalie avec Al-Shabaab : les menaces proférées par le groupe militant continuent d'exacerber la peur au sein de la société civile, ce qui contribue à réduire le manque d'engagement dans les processus démocratiques.⁵⁵

86. La menace de violence à l'encontre des civils est une grande peur ; cependant, des études ont montré que le fait d'en apprendre davantage sur les menaces elles-mêmes permet de mieux percevoir l'ampleur de la menace. Les recherches ont montré que "dans le contexte du terrorisme, la maîtrise peut en fait renforcer la peur", ce qui montre le véritable impact de l'éducation. Pour combattre une organisation aussi massive qu'Al-Shabaab, avec toutes les menaces qu'elle transmet régulièrement aux civils, il est nécessaire de commencer par l'éducation sur le terrain afin de lutter contre la peur qui a été instillée à la lumière des politiques djihadistes.⁵⁶

La peur de la violence est l'un des principaux outils utilisés par Al-Shabaab pour limiter l'engagement civique, violant ainsi un droit fondamental à la participation à la démocratie en vertu du Pacte. Nous demandons respectueusement au Comité de faire de l'éducation une méthode que le gouvernement somalien peut utiliser pour lutter contre les menaces des militants.

Censure politique

87. L'ampleur de la censure politique dans l'État de Somalie constitue une grave violation des droits d'expression civique prévus par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Les lois actuelles relatives à l'arrestation et à la détention en Somalie prévoient que les personnes arrêtées doivent être présentées aux autorités judiciaires 48 heures après leur arrestation. La Constitution stipule également que les suspects doivent être

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ Le gouvernement somalien s'est engagé à améliorer l'accès à l'éducation civique. Voir les stratégies précédentes à Mogadiscio sur <https://www.africasvoices.org/case-studies/civic-education-and-engagement-in-banadir/>.

arrêtés sur la base de preuves suffisantes, que les familles doivent être prévenues en cas d'arrestation et que les accusés doivent avoir accès à un avocat et à d'autres protections juridiques.⁵⁷ Toutefois, ces lois sont rarement respectées. Dans d'autres pays, comme les États-Unis, les citoyens connaissent leurs droits avant d'être interrogés et/ou détenus par les autorités. En Somalie, de telles garanties n'existent pas et ne sont pas respectées.

88. Le manque d'adhésion aux garanties appropriées en Somalie exacerbe la détention arbitraire ; les autorités arrêtent fréquemment de nombreuses personnes accusées de terrorisme avec peu ou pas de preuves. La censure politique en Somalie n'est qu'une autre méthode utilisée par les groupes militants pour réduire l'engagement civique dans les processus démocratiques. Le Somaliland, une région située au nord de la Somalie, continue de recourir à la détention et aux arrestations arbitraires pour dissimuler ses méfaits, comme le rapportent les médias. Au Puntland, les citoyens qui se sont trop exprimés sur les questions géopolitiques de la région ont également été arrêtés.⁵⁸ Les actions du gouvernement somalien dans ces régions montrent à quel point la peur peut être utilisée pour censurer les idées, limitant ainsi l'engagement civique et violant les obligations de la Somalie en vertu du Pacte.

89. Les autorités ont souvent recours à des allégations d'affiliation à Al-Shabaab pour justifier ces arrestations ; le gouvernement fédéral somalien a procédé à de nombreuses arrestations en raison de l'absence de garanties décrite ci-dessus. Le mécanisme somalien pour la sécurité des journalistes a constaté qu'il y avait eu 66 arrestations et détentions arbitraires, et les autorités continuent de sévir contre d'autres directeurs d'émissions radiophoniques et journalistes.⁵⁹ La police locale continue de violer les droits de l'homme en détenant des détenus sans respecter les droits civils ; il s'agit d'une violation évidente des droits fondamentaux lorsqu'une personne est arrêtée.

90. La censure politique en Somalie contribue à une peur croissante de l'autodétermination : la société civile n'est pas en mesure de déterminer correctement si et quand il est approprié de commenter les questions qui la concernent. Par conséquent, nous demandons respectueusement à la Somalie de veiller à ce que les droits civils des accusés soient respectés.

Recommandations au Comité

91. Les violations des droits de l'homme en Somalie sont graves et doivent être pleinement prises en compte. Si ces violations se poursuivent, les citoyens somaliens vivront dans un pays où ils seront privés de leurs droits fondamentaux. En réponse, nous demandons instamment à la commission de recommander à la Somalie de prendre les mesures suivantes :

- Soumettre leur examen au comité, comme ils étaient tenus de le faire lors de leur première signature du traité. La Somalie doit également ratifier les premier et

⁵⁷ Voir le rapport du département d'État des États-Unis, <https://www.state.gov/reports/2022-country-reports-on-human-rights-practices/somalia/>.

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ *Ibid.*

deuxième protocoles du traité et participer au processus d'examen lors des prochaines réunions.

- Élaborer et mettre en œuvre une législation visant à créer des filets de sécurité sociale afin de fournir une assistance financière et des services aux pauvres, aux personnes vulnérables et aux personnes déplacées à l'intérieur du pays. Cette législation devrait être élaborée avec la participation des citoyens somaliens eux-mêmes qui sont défavorisés et devrait comporter des mécanismes de contrôle transparents et indépendants afin de réduire les risques de corruption. Les organisations internationales et les sociétés civiles locales devraient s'efforcer de fournir une assistance technique et un contrôle.
- Rédiger et promulguer des lois pour allouer des fonds publics à des programmes de soins de santé et d'éducation pour tous les citoyens. Les gouvernements doivent s'assurer que les soins de santé et l'éducation sont prioritaires pour atteindre les objectifs de développement durable des Nations unies, mais aussi les dispositions fondamentales relatives aux droits de l'homme énoncées dans la Déclaration des droits de l'homme. Les unités mobiles de santé et d'éducation devraient également atteindre ces zones de conflit.
- Affecter des ressources à la construction et à l'entretien des écoles, en garantissant l'égalité d'accès à l'éducation dans toute la Somalie. Les organisations internationales devraient collaborer avec le gouvernement somalien pour assurer la construction et d'autres méthodes d'enseignement si la sécurité représente un trop grand risque, par exemple les écoles communautaires.
- Allouer des ressources pour améliorer les programmes de formation des enseignants et les efforts de recrutement afin d'augmenter le nombre d'éducateurs, en particulier dans les zones rurales où l'accès à l'éducation est faible. Le gouvernement devrait mettre en œuvre des processus de recrutement transparents pour les enseignants et investir davantage dans les programmes de formation continue afin d'atteindre un plus grand nombre d'enfants.
- Élaborer des programmes d'études sensibles, inclusifs et adaptés aux besoins des Somaliens, et promouvoir l'éducation civique. Divers groupes de personnes, des étudiants aux enseignants en passant par les fonctionnaires actuels, devraient élaborer les programmes, afin de garantir leur pertinence pour le présent.
- Promouvoir les programmes d'éducation civique et les initiatives d'engagement communautaire afin de responsabiliser les citoyens et de renforcer les organisations démocratiques. La Somalie devrait plaider en faveur de la protection de la liberté d'expression et de réunion pour ces organisations.
- Investir dans la résolution des conflits au niveau local afin de traiter les problèmes là où ils se posent et de prévenir davantage de violence. Le gouvernement devrait faciliter le rassemblement des dirigeants et des personnes locales, ainsi que d'autres organisations de la société civile, afin de promouvoir la compréhension et les besoins de la population.
- Compte tenu des coutumes actuelles en matière d'exécution des lois en Somalie, nous demandons respectueusement au Comité de recommander que la Somalie s'oriente vers l'exécution de ses lois par le biais d'un système judiciaire stable et indépendant plutôt que par le biais de traditions et de normes.

- C'est le droit fondamental des enfants de recevoir une éducation, et c'est pourquoi nous demandons respectueusement au Comité de demander à la Somalie de promulguer et d'appliquer une législation fixant l'âge minimum du mariage à 18 ans, afin de garantir que les filles restent plus longtemps à l'école pour recevoir une éducation adéquate.
- Les disparités en matière d'égalité des sexes empêchent les femmes somaliennes de participer correctement au processus civique, réduisant ainsi leur représentation et créant un cycle de désespoir et d'oppression continue. Compte tenu de ces violations, nous demandons respectueusement au Comité d'obliger la Somalie à adopter et à appliquer des projets de loi nationaux pour lutter contre ces problèmes, tels que la loi sur la justice des mineurs, le projet de loi du Puntland sur les mutilations génitales féminines et la politique en faveur des personnes handicapées. Nous insistons également sur la nécessité pour la Somalie de ratifier la Charte africaine et la loi sur le bien-être de l'enfant afin d'établir une protection claire des droits de l'homme pour les enfants. Si ces changements n'ont pas lieu, la situation continuera à s'aggraver.
- Le manque d'assiduité dans les écoles exacerbe la faiblesse intellectuelle dans l'ensemble de l'État de Somalie. Par conséquent, nous persuadons respectueusement le Comité de recommander à la Somalie de mettre en œuvre une série de lois sur l'absentéisme scolaire afin d'ordonner la contrainte dans les écoles de tout l'État.
- Les limitations économiques, ainsi que les barrières sociales et culturelles, empêchent les enfants de Somalie de recevoir une éducation appropriée et, par conséquent, de connaître les mécanismes du changement. Les enfants somaliens sont une arme à double tranchant ; si on leur donne la bonne éducation, ils peuvent transformer le pays en une démocratie forte. Cependant, si les violations actuelles se poursuivent, les Somaliens seront privés des connaissances nécessaires pour s'engager dans le processus civique et, en fin de compte, ils perdront leur valeur en tant que citoyens. Nous demandons respectueusement au Comité de faire pression pour une grande réforme dans l'État de Somalie pour une éducation appropriée afin d'augmenter l'engagement civique en consacrant la législation soulignant la nécessité pour les écoles et la collaboration fréquente avec la société civile et les ONG en Somalie de fournir des connaissances sur les droits civiques des Somaliens sur le terrain.
- Nous demandons respectueusement au Comité de prendre en considération la vaste influence géographique de l'Etat et de s'assurer que des solutions régionales sont proposées pour la violence électorale en raison des disparités de violence actuellement observées. En outre, nous demandons respectueusement au Comité de concentrer ses efforts sur la violence politique, en particulier dans le sud de Galmudug, Hirshabelle, le sud-ouest, le Jubaland côtier, et en particulier à Banadir.
- Les actions violentes d'Al-Shabaab visant à empêcher l'engagement et l'expression civiques en Somalie violent de nombreux articles du Pacte, qu'il s'agisse de restreindre le droit des personnes à se réunir en les menaçant de violence (et dans certains cas d'assassiner des membres de la société civile et des candidats) ou de détruire des centres de vote, nous demandons respectueusement au Comité de persuader la Somalie d'adopter des politiques militaires plus strictes dans ses centres électoraux et d'établir des plans d'action en collaboration avec les autorités locales afin de garantir la plus grande sécurité dans les bureaux de vote.

- La peur de la violence est l'un des principaux outils utilisés par Al-Shabaab pour limiter l'engagement civique, violant ainsi un droit fondamental à la participation à la démocratie en vertu du Pacte. Nous demandons respectueusement au Comité de faire de l'éducation une méthode que le gouvernement somalien peut utiliser pour lutter contre les menaces des militants.

Conclusion

92. La situation des droits de l'homme en Somalie est incroyablement alarmante. Si ces actions se poursuivent, les violations détruiront les fondements de la démocratie et de la représentation des 17 millions de citoyens somaliens. Ce n'est pas un problème unique qui contribue à l'affaiblissement de la démocratie en Somalie, mais un ensemble de circonstances qui exacerbent la réduction des droits. Comme le souligne cette pétition, The Voters Initiative soutient fermement que l'engagement civique et l'éducation sont essentiels pour réformer la Somalie afin d'en faire un État plus prospère, plus performant et plus sûr.
93. Bien que cette pétition pose les bases d'un changement en Somalie, c'est au Comité qu'il incombe en fin de compte d'adopter nos recommandations. Pour maintenir correctement la démocratie en Somalie, les barrières sociales et culturelles doivent être réduites et les enfants doivent rester à l'école, quel que soit leur statut socio-économique. L'éducation doit être consacrée ; des garanties doivent être mises en œuvre pour l'assurer. Une éducation de qualité doit être dispensée, même avec le soutien d'ONG ou d'OSC locales, et cela doit se faire en combinaison avec une politique gouvernementale forte encourageant la sécurité de la société civile afin de garantir un accès correct aux urnes, en veillant à ce qu'aucun Somalien n'ait peur d'exprimer ses propres droits et croyances. Cette lutte nécessite un soutien considérable et nous espérons que le Comité et l'État somalien se joindront à nous.
94. Cette soumission peut être publiée sur le site web du HCDH ou à tout autre endroit nécessaire. Pour toute question concernant cette soumission, veuillez contacter les contributeurs principaux Samad Quraishi à l'adresse squraishi@gcmdems.com, ou Hanna Rohde à l'adresse hrohde@gcmdems.com. Julia Elliot-Ortega, Miranda Elliot-Ortega et Stella Zarpas ont également contribué à ce rapport.